

*Les migrants vénézuéliens mis en  
garde au Mexique contre les  
nouvelles mesures étasuniennes*

---



La Havane, 16 oct. (RHC)- Le gouvernement mexicain a informé ce dimanche les migrants vénézuéliens que l'avancée des caravanes vers les États-Unis annule la possibilité d'être admis comme demandeurs d'asile dans ce pays.

L'Institut national des migrations (INM), relevant du ministère de l'Intérieur, et le service étasunien des douanes et de la protection des frontières (CBP) ont déclaré qu'il en allait de même si les demandeurs avaient été précédemment rejetés. Ces deux agences ont fait état d'un accord visant à maintenir "une communication et une coordination permanentes pour assurer le suivi du processus d'internement récemment annoncé".

Dans une déclaration, le Mexique a révélé les nouvelles règles publiées cette semaine par Washington, qui limitent la réception des demandes d'asile à celles qui arrivent aux États-Unis par voie aérienne, précédées d'un processus électronique, entre autres conditions.

"Afin d'éviter une mobilité risquée et de perdre la possibilité d'une entrée sûre, il est important pour l'autorité migratoire mexicaine que les personnes en provenance du Venezuela soient au courant de la nouvelle procédure établie par les États-Unis", a expliqué le ministère de l'Intérieur.

La note ajoute qu'à la suite du travail conjoint entre les autorités des deux pays sur les questions de migration, le gouvernement étasunien a annoncé le processus et les conditions que doivent remplir les Vénézuéliens souhaitant entrer aux États-Unis, notamment la demande d'autorisation préalable par voie électronique.

Cette nouvelle politique du voisin du nord établit également la nécessité pour les personnes intéressées d'avoir un contact (membre de la famille, ami ou autre) sur place de manière documentée et pouvant leur garantir un soutien financier ou tout ce qui est nécessaire pour entrer.

De même, ils doivent avoir un programme de vaccination complet et passer une évaluation biométrique et de sécurité.

La note précise que "si la personne qui demande à entrer aux États-Unis a déjà été expulsée de ce pays ou est entrée sur le territoire mexicain de manière irrégulière, entre autres aspects, le demandeur sera jugé inéligible".

En ce qui concerne la présence de caravanes, l'INM de l'intérieur a souligné que "le fait de transiter irrégulièrement sur le territoire mexicain annule le processus, puisque l'entrée autorisée par les États-Unis aura également une réponse numérisée de l'autorisation dans le lieu où ils se trouvent, ce qui leur permettra de voyager par voie aérienne".

Source: Prensa Latina

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/302085-les-migrants-venezueliens-mis-en-garde-au-mexique-contre-les-nouvelles-mesures-etasuniennes>



**Radio Habana Cuba**